

MAIRIE de GROISY

HAUTE-SAVOIE

Centre Communal d'Action Sociale
du 5 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres en exercice : 13 - Présents : 8 - Votants : 11

L'an deux mil vingt six, le cinq mars à dix-huit heures quinze minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Béatrice VALLEJO, Vice-Présidente du CCAS et Adjoint au Maire de Groisy.

Date de convocation : 26 février 2026

Etaient présents : Fabienne BUET, Michel CARTIGNY, Anaïs DURET, Louis DURET, Caroline LAMOUILLE, Mélanie OUVRY, Céline SOLA, Béatrice VALLEJO

Etaient absents et excusés : Fabienne ALTER, Anne BILLOT, Henri CHAUMONTET, Isabelle DUPANLOUP, Jean SOUSSEAU

Pouvoirs : Anne BILLOT à Béatrice VALLEJO
Isabelle DUPANLOUP à Caroline LAMOUILLE
Jean SOUSSEAU à Michel CARTIGNY

Secrétaire de séance : Madame Caroline LAMOUILLE

N°2026- 04– VOTE DES SUBVENTIONS 2026

Après étude des demandes de subventions reçues par le CCAS, celui-ci est invité à délibérer sur les subventions à accorder.

	NOM DE L'ASSOCIATION	SOMME
1	ADMR SSIAD Gros Chêne Parmelan Salève – Service de soins à domicile	200
2	ALMA 74	200
3	ALLO STOPALCOOL	200
4	APF France Handicap	100
5	Association Heureux Ensemble (goûter Noël Ehpad)	400
6	Banque alimentaire de Haute-Savoie	300
7	Espace Femmes Geneviève D	300
8	France ADOT	200
9	France Alzheimer Haute-Savoie	200
10	Médiathèque des malades – Centre Hospitalier Annecy – Genevois	300
11	« NOUS AUSSI »	200
12	Les Restaurants du cœur	450
13	Secours catholique Annecy	200
14	SEPas Impossible	100

Décision du CCAS : Le CCAS, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'accorder les subventions ci-dessus pour l'année 2026 d'un montant total de 3 350 €.

Envoyé en préfecture le 12/03/2026

Reçu en préfecture le 12/03/2026

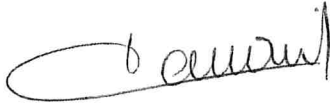
Publié le 12/03/2026

ID : 074-200061430-20260305-DEL2026_4-DE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

A Groisy, le 9 mars 2026

La Secrétaire de séance,
Caroline LAMOUILLE



Le Président,
Henri CHAUMONTET



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : 12/03/2026
Publié le : 12/03/2026
Le Président,
Henri CHAUMONTET

